

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 160 - Septembre 2025

L'édito



*"Vive la brise, enfin, d'automne
Après tous ces simouns* d'enfer,
La bonne brise qui nous donne
Ce sain premier frisson d'hiver !"*

Paul VERLAINE, poèmes divers
* les simouns sont des vents violents

L'automne arrive ; les enfants ont repris le chemin de l'école, du collège. Leurs aînés, bacheliers, sont partis loin des parents, à Limoges, Clermont-Ferrand, Toulouse...

Ce numéro spécial fait la part belle aux festivités estivales et annonce les prochaines, toutes aussi réjouissantes.

De nouveaux habitants se sont installés dans le village. Nous les invitons à venir nous rencontrer à la mairie, ce qui permettra de ne pas faire d'oubli ou d'impair dans le cadre des invitations communales.

Au sujet des différents travaux, il est à noter que le local chasse va être sous peu mis à disposition, avec une convention d'occupation.

Le cimetière est désormais végétalisé dans certaines parties.

Le projet de réaménagement de la place est à l'étude, avec notamment la rénovation du monument aux morts.

La commune de Sérandon est active grâce à ses commerçants, ses artisans, ses associations. Cela doit perdurer.

Je souhaite un bel automne à tous avec des cueillettes de fruits, de champignons...

Profitez des bons moments sur notre commune.

Bonne lecture

Micaellement.

Pierre MATHES
Maire

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail

mairie@serandon.fr

Site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30/12h30 - 13h30/17h00
Mardi 8h30/12h30 - 13h30/17h00
Mercredi 8h30/12h30
Jeudi Fermeture
Vendredi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

B.I.M. de Sérandon

N° 160 - Septembre 2025

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

Mairie de Sérandon

Procès-verbal du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 11/04/2025

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni le 12 juin 2025 à 19 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Absents : Catherine REYMONDOUX (procuration à Christiane PARTAUD).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Carole COLAS.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 11 avril 2025
- Décisions du maire n°4 à 6
- Modification des statuts de Haute Corrèze Communauté
- Adhésion de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté à l'EPAGE Sources Dordogne Rhue, validation du périmètre d'intervention et des statuts dans le cadre de la compétence GEMAPI
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- Adhésion à la Maison des Ecrivains et de la Littérature
- Proposition de motion de la Fédération Agir pour la ligne Clermont Ferrand – Le Mont Dore – Ussel -Tulle
- Mandat donné au Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête de la Musique 2025 et des fêtes votives de la commune
- Convention de mise à disposition à titre gracieux de terrains privés au belvédère de Gratte Bruyère
- Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE
- Clôture du budget annexe lotissement – Annule et remplace la délibération 2024/11/04

Questions diverses

- Présentation du projet d'aménagement de la place de la mairie
- Projet de mise en vente de l'ancien presbytère
- Présentation du pré-programme de construction des logements pour seniors
- Diffusion des informations sur les supports de communication municipaux

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Les décisions n° 2025_04 à 2025_06 ont été examinées.

Le conseil municipal s'est ouvert par l'étude de la proposition d'aménagement de la place de la mairie. (voir compte-rendu des questions diverses en fin de PV).

1) **Modification des statuts de Haute Corrèze Communauté**

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté suite au projet de création d'un abattoir par HCC. Adopté à l'unanimité.

2) Adhésion de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté à l'EPAGE Sources Dordogne – Rhue, validation du périmètre d'intervention et des statuts dans le cadre de la compétence GEMAPI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du conseil communautaire du 10/04/2025, les élus de Haute-Corrèze Communauté ont validé la délimitation du périmètre d'intervention du futur EPAGE, ainsi que le projet de statuts.

Les actions du futur EPAGE sont d'intérêt général et visent l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, la restauration et la protection des milieux aquatiques, dans le respect de la réglementation applicable, et s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques en vigueur sur son territoire.

Pour valider l'adhésion à l'EPAGE, les communes membres de HCC doivent donner leur accord.

Adopté à l'unanimité.

3) Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Il est proposé de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, celle-ci s'élevant pour les communes de notre strate à 100 €.

Adopté à l'unanimité.

4) Adhésion à la Maison des Ecrivains et de la Littérature

L'adjointe au Maire, Christiane PARTAUD, expose les difficultés financières auxquelles la Maison des Ecrivains et de la Littérature est confrontée. L'association connaît une grave crise financière à la suite des coupes claires opérées par les pouvoirs publics. Le montant de l'adhésion s'élève à 40 €.

Adopté à l'unanimité.

5) Proposition de motion de la Fédération Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel -Tulle

La Fédération Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel -Tulle demande que l'État intervienne dès à présent pour le financement des travaux nécessaires à la réouverture complète de cette ligne, en fret et voyageurs.

Approuvé à l'unanimité

6) Mandat donné au Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête de la Musique 2025 et des fêtes votives de la commune

Monsieur le Maire explique que la commune a souscrit au nouveau forfait annuel SACEM pour les communes de moins de 500 habitants qui englobe diverses prestations (événements en musique, équipements sonorisés), en nombre illimité, pour un tarif de 111,96 € HT. Il est possible de mandater une association pour l'organisation d'un événement (fêtes nationales, de fêtes locales ou encore lors fêtes destinées à une catégorie de la population), qui peut alors être pris en charge par la commune dans le cadre de son forfait.

Aussi, la commune décide de mandater le Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête de la musique à Sérandon ainsi que pour la fête votive de la commune, organisée chaque année début août.

Approuvé à l'unanimité.

7) Convention de mise à disposition à titre gracieux de terrains privés au belvédère de Gratte Bruyère

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'actualiser la convention de mise à disposition à titre gracieux, au bénéfice de la commune, de terrains appartenant à M. Jean-Marc DUCHAUZE. Ces terrains sont situés à côté du site touristique du belvédère de Gratte Bruyère et sont utilisés comme parking pour les visiteurs du belvédère et comme aire de pique-nique, la commune ayant réalisé des aménagements et installé des tables-bancs. La convention est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Adopté à l'unanimité.

8) Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour 2025, établi selon les données fournies par Orange, ainsi qu'un barème et des calculs s'élève au total à 1 629,26 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de RODP auprès d'Orange pour 2025.

9) Clôture du budget annexe lotissement – Annule et remplace la délibération 2024/11/04

La dernière parcelle du budget annexe du Lotissement (SIRET 211 925 607 00056) au lieu-dit Le Pré Vallon a été vendue en 2024 et les résultats de ce budget ont été transférés au Budget Principal de la commune. Il convient désormais de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement du lieu-dit Le Pré Vallon. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Présentation du projet d'aménagement de la place de la mairie

Le maire explique qu'il a été demandé au propriétaire - architecte de métier - de la maison située en contre-bas de la place de la mairie et directement concerné par ce projet, d'étudier un projet d'aménagement à partir du projet initial réalisé par le Syndicat de la Diège. Ce dernier prévoyait l'édification d'un mur d'environ 1,65m de haut, créant un couloir à l'emplacement de l'actuelle voie communale, en bas de la place. Cela occasionnait un problème de vis-à-vis sur la propriété du voisin.

L'architecte a ainsi présenté son projet qui prévoit à la place du mur un aménagement en terrasses, plus convivial et accueillant selon lui. Ces terrasses, par palier de 35 cm, pourraient faire fonction de bancs, les gens pourraient ainsi s'y asseoir. En outre, des tables et parasols pourraient compléter l'ensemble.

Les élus ont débattu des avantages et inconvénients de cette nouvelle proposition d'aménagement. Le coût pourrait être l'obstacle majeur, selon eux. Au final, les élus ont trouvé cet aménagement en terrasses intéressant, notamment sur le plan esthétique mais aussi pratique. Soucieux de réaliser une place qui soit accueillante, ils ont à l'unanimité décidé de faire chiffrer ce projet par le syndicat de la Diège. En fonction des offres de prix, il pourra être étudié diverses options, par exemple concernant le choix des matériaux.

Projet de mise en vente de l'ancien presbytère

Une agence immobilière a été chargée d'évaluer ce bien construit en 1634. Après comparaison avec d'autres types de biens similaires, et compte tenu de son état et de sa situation géographique, l'agence IAD a estimé le prix de vente entre 70 000 € et 90 000 €, soit une fourchette de 400 à 514 €/m², hors frais d'honoraires à la charge du vendeur s'élevant à 6 000 €. Le presbytère est susceptible d'intéresser des acquéreurs amateurs de vieilles pierres ou de biens atypiques.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour mettre le presbytère en vente.

Présentation du pré-programme de construction des logements pour seniors

Le maire souhaite que les élus se prononcent sur les suites à donner à ce dossier. Diverses options d'implantation de cette résidence, projet phare du mandat municipal, ont été étudiées et présentées par le Syndicat de la Diège, mais malheureusement, aucune ne semble donner satisfaction. Les contraintes sont nombreuses. Se posent par exemple des problèmes de raccordement au tout à l'égout, notamment dans l'hypothèse d'une construction à côté du City Stade qui était la dernière proposition retenue. Au final, souligne le maire, « ce projet est compliqué à réaliser », faute d'emplacement adéquat. Plusieurs maisons du centre bourg, à l'heure actuelle plus ou moins à l'abandon, auraient été potentiellement adaptées à ce projet mais elles ne sont à ce jour pas à la vente.

Les élus débattent du type d'habitat à construire et s'inquiètent que l'objectif initial (loger des seniors) de ce projet soit aujourd'hui dévoyé.

Après avoir débattu, les élus proposent de lancer un concours d'architectes pour la construction de maisons à côté du City Stade. Pour ce faire, la commission chargée de travailler sur la résidence pour les seniors sera prochainement réunie.

Diffusion des informations sur les supports de communication municipaux

Depuis la mise en place du panneau lumineux dans le bourg, la commune est sollicitée par de nombreuses associations et structures extérieures à la commune pour que soient diffusées leurs animations et activités. La question se pose donc de savoir si la commune ouvre cet affichage à tout le monde ou non, quels sont les critères et les règles qui s'appliquent. Les autres supports de communication (Panneau Pocket, site internet) sont également concernés. La crainte exprimée par plusieurs élus est que l'information propre à Sérandon soit noyée dans le flot d'annonces autres que celles qui concernent notre commune. Certains élus se déclarent favorables à la diffusion d'informations extérieures pour ce qui concerne les événements culturels et sportifs uniquement. D'autres y sont opposés, estimant, qui plus est, que le coût de cette in-

frastucture est uniquement supporté par la commune de Sérandon. Certains suggèrent la mise en place de convention avec une participation financière. Le maire invite les élus à réfléchir à cette question qui sera soumise à nouveau lors d'un prochain conseil municipal.

La commune a fait l'acquisition de nouveaux barnums. Il convient de savoir si la commune décide de les louer aux particuliers, celle-ci ayant déjà été sollicitée en ce sens. Les élus décident de ne pas mettre les barnums à disposition des particuliers.

La séance est levée à 21H40

Pierre MATHES, maire

Carole COLAS, secrétaire de séance

Dans votre Agence Postale Communale de Sérandon



- Affranchissement : timbres, lettres suivies, recommandés, Colissimo, Chronopost, envois internationaux
- Dépôt & retrait de courriers et colis avisés
- Services bancaires (clients La Banque Postale) : dépôts et retraits d'espèces
- Vente d'enveloppes, emballages et pochettes Colissimo
- Paiement de produits et retraits d'espèces (pour clients La banque postale) possibles par Carte bancaire
- **Îlot numérique gratuit** : impression de documents, démarches en ligne (CAF, CPAM, Impôts, etc.)
L'accès à cet espace est possible pendant les permanences de l'agence postale (et de la Mairie). L'îlot numérique vous permet de consulter et de faire vos déclarations administratives. Ce service en libre-service et gratuit, est doté d'un ordinateur avec accès à internet, d'une imprimante/scanner, d'une suite bureautique (traitement de texte, tableau, logiciel de présentation), et respecte les règles RGPD.

Horaires de l'Agence poste communale

Lundi, mardi et vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Mercredi : 9h00-12h00

Fermé le mercredi après-midi et le jeudi

Adresse : 3, route du Moulin de Barrié - 19160 SÉRANDON



Naissance

Marius, Paul MALLET HAAZ - né, le 07 août 2025 à Tulle

Mariage

Xavier GIBOIN et Laurent MAGALIE - le 05 juillet 2025

Frédéric SEINCE et Anne REBIÈRE - le 26 juillet 2025

Décès

Elisa TORDAÏ, née le 13 janvier 1934 à Sérandon
Décédée à Nemours, le 1^{er} août 2025

Mickël Palmer, Décédé à Ussel, le 13 septembre 2025

RDV Service Public

La prise de rendez-vous en ligne avec votre mairie

RDV Service Public est la nouvelle plateforme de prise de rendez-vous en ligne développée par l'Etat. Elle vise à faciliter la mise en relation entre l'administration et les usagers, grâce à un système de prise de rendez-vous en ligne.

Après vous être inscrits sur la plateforme, en créant un compte ou via FranceConnect, vous pouvez, en quelques clics, choisir un créneau parmi les plages proposées à la mairie de Sérandon, en fonction de vos disponibilités. Des notifications automatiques vous sont ensuite envoyées, par SMS et par mail, pour vous confirmer et vous rappeler votre rendez-vous.

Un dossier d'urbanisme à déposer ou des questions sur le suivi de votre dossier ? Des recherches généalogiques à effectuer ? Une demande d'acte d'état civil ? Des démarches administratives à accomplir ?

Vous pouvez désormais prendre rendez-vous en ligne pour un temps dédié sur :

<https://rdv.anct.gouv.fr/org/1110/mairie-de-serandon>



Les prochaines élections sont les élections municipales



Elles auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

Sauf situation particulière, la date précise d'une élection est fixée par le décret de convocation des électeurs.

Lors des prochains bulletins, nous reviendrons sur les modalités de vote qui vont changer.

Au cimetière

Vous l'avez remarqué depuis plusieurs semaines, notre cimetière change d'aspect. L'engazonnement devient de plus en plus important et commence à recouvrir les allées et les entre tombes.

Tout cela est normal. Avec l'arrêt des pesticides, notre cimetière se modifie visuellement.

L'ensemencement de gazon à faible croissance sera plus présent et plus adapté à son environnement, dans le respect des défunts, des familles, des usagers des lieux et à son entretien.

Nous allons vers un espace plus propice



au recueillement, en respectant la santé des visiteurs et des ouvriers avec zéro impact sur l'eau et les sols.

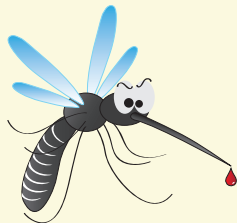
Alors oui, pendant quelques mois, le temps que cela se mette en place, que les plantations soient faites, vous allez voir les herbes pousser et envahir petit à petit nos cimetières, cette transition est nécessaire pour l'embellissement du cimetière.

Moustique Tigre

**Vous l'avez reconnu ?
Signalez-le !**

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance du moustique tigre afin de mieux connaître sa répartition.

Il s'agit d'une action citoyenne essentielle permettant de compléter les actions mises en place.



Rendez-vous sur le site

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/





J'adopte un composteur Sérandon



**Formez-vous au compostage
et obtenez un composteur en bois gratuit.**

Jeudi 06 Novembre 2025
à 17h30
Salle des fêtes

Uniquement sur inscription :
ambassadeur@hautecorrezecommunauté.fr
06 61 39 77 80
infos complémentaires : www.hautecorreze.fr





Espace sur demande

Location des équipements communaux

Salle des associations – « La cantine »

Pour habitants de Sérandon et personnes extérieures :

Tarifs : journée : 70 € + chauffage : 15 € (du 1^{er} octobre au 30 avril)

Forfait ménage : 50 €

Salle polyvalente

Cuisine : 50 €

Salle + bar + sanitaires : 150 €

Chauffage : 15 € (du 1^{er} octobre au 30 avril)

Sono : gratuit

Vaisselle : La casse sera facturée selon un barème établi par les élus.

Forfait ménage : 100 €

Ces locaux sont prêtés gracieusement aux associations communales.

Une convention d'utilisation de la salle polyvalente sera signée entre les loueurs et la commune représentée par le maire.

Pour toutes les locations une convention et un état des lieux seront signés avant la remise des clés.

Une attestation d'assurance Responsabilité civile sera demandée.

<https://espacesurdemande.anct.gouv.fr/recherche?vLat=45.33652090840146,45.36833812440212&vLng=2.3197889328002934,2.369914054870606>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Espace Sur Demande

1 Besoin d'aide pour réserver un espace ? [Voir notre vidéo explicative.](#)

Sérandon, 19160x

Sérandon, 19160

4 espaces disponibles

SALLE MULTI-FONCTIONS

SALLE DE LA CANTINE - Sérandon
3 route du Moulin de Barrié 19160 SERANDON - 50 pers. max

SALLE MULTI-FONCTIONS

MULTIMEDIA - Sérandon
3 route du Moulin de Barrié 19160 SERANDON - 3 pers. max

SALLE POLYVALENTE

SALLE POLYVALENTE - Sérandon
5 route du Moulin de Barrié 19160 SERANDON - 200 pers. max

SALLE MULTI-FONCTIONS

SALLE DU CONSEIL - Sérandon
3 route du Moulin de Barrié 19160 SERANDON - 40 pers. max

Résultats - Examens 2025

Brevet des Collèges

Anthony BOUYGE
Alya PINARD
Gabriel VEZANIO



CAP

Nina RÉAL (et Brevet des Jeunes Sapeurs Pompiers)

Baccalauréat

Louis BOUROTTE
Raphaëlle DECROUY
Ninon LEDER
Clémence MOULIER
Maëlle SERVE

BRAVO

En cas d'oubli d'un élève le signaler à la mairie pour le prochain bulletin.



**Remplacement
d'une partie du parc
d'éclairage
par des leds.**

**Dépose des lampadaires
installés dans le domaine
privatif et individuel
ainsi que certains
points lumineux
présentant peu d'intérêts
à compter du 6 octobre
par l'entreprise INEO.**

Ça tourne ! à Sérandon



"JUSTE APRES L'AUBE"

avec
Grégory FITOUSSI,
Aïssa MAÏGA,
James
FAUKNER,
Mehmet KURTULUS



Scénario de Philippe TESSIER & Olivier BOILLOT

En association avec OCS - Réalisé par Olivier BOILLOT.

SYNOPSIS

DE RETOUR DE LA MISSION LUNAIRE ATLAS, LES ASTRONAUTES DÉCOUVRENT UNE TERRE OÙ L'HUMANITÉ S'EST VOLATILISÉE. COUPÉS DE TOUT, ILS SE RETROUVENT FACE À UN MYSTÈRE INSONDABLE QUI DÉFIE LA RAISON... ET MENACE LEUR PROPRE EXISTENCE.

À l'occasion de ce tournage, les deux commerces de la place ont servi à manger et à boire à l'ensemble de la production du jour soit près de 40 personnes techniciens, acteurs, administratifs et autres.

Initialement prévu en juin, le tournage fut déplacé pour le 6 septembre en raison de problèmes administratifs régionaux.

Le site de Gratte-Bruyères a été filmé via un drone, une vision inversée de ce que nous avons l'habitude de contempler. D'autres sites sur la route de Mauriac ont été filmés, le pont de Saint-Projet, Le barrage de Bort...

Nous communiquerons la date de la sortie télévision.

Une projection au cinéma de Neuvic est en négociation pour 2026.

Construction de 3 locaux municipaux et associatifs



La commune a procédé à la construction de locaux techniques, type garages, et de locaux associatifs situés chemin des Bruyères, à proximité des locaux des services techniques municipaux.

Ce projet fait suite à plusieurs besoins identifiés pour les associations communales, notamment de la société de chasse, qui ne disposent pas de locaux.

Il s'agit d'un bâtiment de 8m x 12m, en ossature et charpente bois, avec une couverture en bac acier, une dalle en béton armé au sol et un bardage métallique et bois en façades.



Le bâtiment se décline en 3 espaces

- un local de 45,63 m² qui est mis à disposition de la société communale de chasse et comprend un atelier de découpe, une réserve alimentaire (chambre froide), L'aménagement de cet espace reste à la charge des chasseurs (délibération du conseil municipal en date du 26/09/2025 et signature d'une convention de mise à disposition

avec le président de la société de chasse, M. Didier MARTINERIE, le 27/09/2025). Ce local permettra d'abriter les activités des chasseurs et de réaliser la découpe et l'entreposage du gibier dans des conditions sanitaires optimales.

- un local de 23,30 m² qui sera utilisé pour le stockage du matériel des associations ;
- un local de 23,50 m² qui sera utilisé par la commune ;

* * *

Le coût de cet équipement s'élève au total à 223 649,54 € TTC (187 312,56 € HT.)

Le financement se répartit comme suit :

- Etat - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 84 290,65 €, soit 45 % du montant HT.
- Conseil Départemental - Contrat de Solidarité Communale : 15 000 €, soit 8,01 % du montant HT.
- Commune : 88 021,91 € HT, soit 46,99 % du montant HT.

Le Bénévolat

Un peu de temps libre ?

Aimer s'investir dans une association ?

Devenir bénévole ?

Le bénévolat, c'est quoi ?

Les bénévoles sont des personnes qui consacrent une partie de leur temps, sans être rémunérées, aux activités d'une ou plusieurs associations.

Le monde associatif couvre aujourd'hui presque tous les domaines et fait de plus en plus appel aux bénévoles. Il est donc possible de s'engager dans des activités très diverses : le sport, la culture ou les loisirs, l'humanitaire, la santé ou l'action sociale, la défense des droits, l'éducation, l'environnement...

**MINEUR ET BÉNÉVOLE,
C'EST POSSIBLE !**

**PAS BESOIN
D'AUTORISATION
PARENTALE.**

Les missions des bénévoles sont donc, elles aussi, très variées : du soutien scolaire à l'aide logistique, en passant par le soutien à la communication ou encore l'animation sportive.

Il existe de nombreuses façons de s'engager et de s'investir dans une association !

Grâce au bénévolat, il est possible :

- de rencontrer de nouvelles personnes et créer des liens ;
- de développer de nouvelles compétences qui seront utiles dans votre vie personnelle et professionnelle ;
- d'apporter du sens à votre vie en s'investissant dans une cause qui vous tient à cœur.

Avant de s'engager auprès d'une association, réfléchir à ses envies et disponibilités :

- dans quel domaine s'investir ?
- combien de temps à consacrer à l'association ?
- quelles activités ?



TROUVER LA BONNE ASSOCIATION

Sérandon dispose d'associations qui couvrent plusieurs domaines :

L'animation et les festivités communales, les loisirs, la vie intergénérationnelle, l'environnement et autres.

Liste des associations de Sérandon

L'Arbre du Renard ;

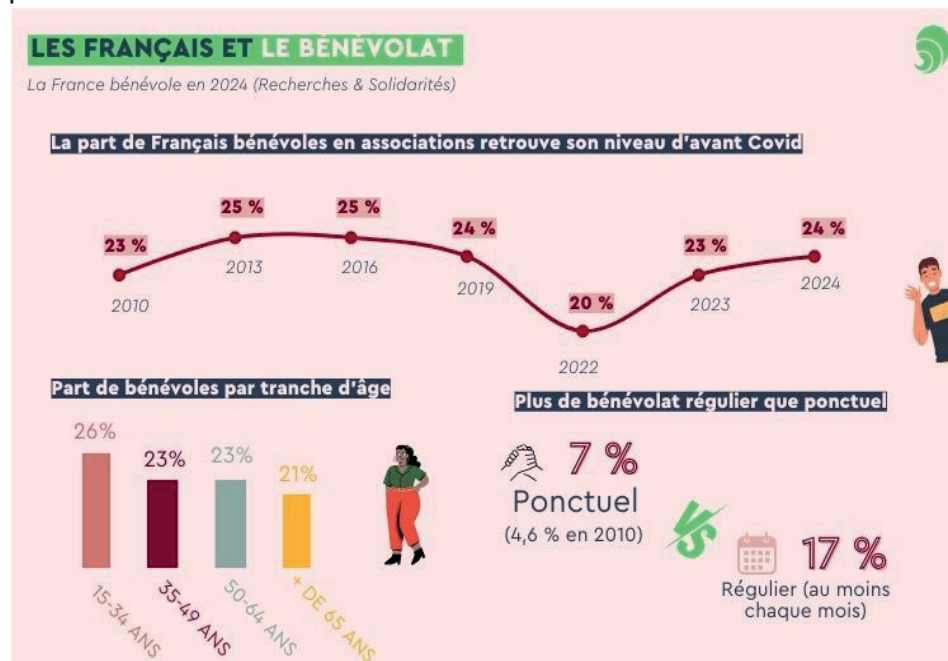
Le Club Lou Micalets ;

Le Comité des Fêtes ;

La Boule Sérandonnaise ; Le Garage Club Micalet ;

Le Verger Micalet ;

D'autres associations proches comme les Restos du Coeur sur Neuvic permettent de venir en aide aux plus démunis.



LE SOUHAIT D'ÊTRE UTILE AUX AUTRES

Le bénévolat est une source de plaisir. C'est avant tout une véritable source d'épanouissement personnel.

Il permet de développer des savoir-faire et de savoir-être : être à l'écoute et attentif aux autres, apprendre à mener des projets en équipe, renforcer des compétences.

Pour beaucoup de bénévoles, leur engagement leur permet d'être plus créatifs, plus autonomes, plus à l'aise en public, plus aptes aussi à affronter des situations difficiles.

Retour sur...

QUELQUES MOMENTS FORTS de L'été Micalet !

Le **29^{ème} Festival Millesources Haute-Dordogne**, dirigé par Nathalie YÉRAMIAN a proposé 5 concerts à la commune de Sérandon avec pour thème "Voies et Voix de la liberté".



Vendredi 27 juin,

Vienne, ville de mes rêves avec le quatuor midi-minuit, œuvres de MOZART, BEETHOVEN, WEBER.

Lundi 21 juillet,

Le Trio Bab Assalam (Orient Soufi), trio franco-Syrien avec sa musique portée par les ouds, les percussions et les clarinettes.



Vendredi 1^{er} août,

"Désaccords majeurs" - Répertoire classique et chansons française avec Gersendre MORDANI au violon et Thomas CASSIS au piano mêlant théâtre et musique décalée.



Mercredi 13 août,

"On l'appelait la Callas" avec Aurélie JARAYE qui interprétait les grands airs du répertoire de CALLAS : BELLINI, PUCCINI, GOUNOD... Et Pierre



KIPPELEN, pianiste et narrateur qui a évoqué la vie de la cantatrice par des anecdotes, des extraits littéraires.

Jeudi 21 Août,

Avec Virgile ROCHE qui a régalé le public par des extraits musicaux au piano.



THÉÂTRE - COMPAGNIE "LA LUZEGE"

Jeudi 7 août,

Un public venu nombreux a assisté au cabaret PRÉVERT qui a mêlé poésie, extraits de films, chansons, apéros, anecdotes sur sa vie, les personnages célèbres que Jacques PRÉVERT a côtoyé, les copains, la réalité politique, historique... Sans oublier la bouteille de rouge,



fil conducteur de ce spectacle mis en scène par François COPIN et Camille VOYENNE.

Lors de ces concerts et spectacles les spectateurs ont été très nombreux avec notamment beaucoup de touristes, de vacanciers.
La culture a encore beaucoup d'écho et Sérandon ne peut que s'en féliciter.

Le Garage Club Micalet

Nous arrivons bientôt à la fin de la première année d'existence de notre petite association, le bilan est positif.



Le point d'orgue a été notre premier rassemblement qui a eu lieu sous un beau soleil d'été et devrions vous donner rendez-vous pour l'année prochaine, le samedi 27 juin.

Merci encore à la patience des riverains, au comité des fêtes pour son aide, aux annonceurs et bien sûr aux nombreux visiteurs.



Le Verger Micalet

Cette année, nous avons enfin trouvé suffisamment de pommes dans le canton pour faire du jus bio. Toutefois, pour des raisons de conservation des fruits, nous avons décidé de ne pas attendre le week-end officiel du Téléthon début décembre. Le broyage des pommes et la vente de jus frais se dérouleront le **samedi matin 1^{er} novembre sur la place du village**.

Merci ce jour-là de penser à amener vos bouteilles.

Comme les précédentes, cette manifestation se déroulera dans le cadre du Téléthon.

SÉRANDON

Salle polyvalente

Samedi 11 Oct.

19H00

Réunion d'information pour "relancer" le club de pétanque

07 80 42 36 34

La boule Sérandonnaise



Catherine et Jean-Michel remportent le 16 doublettes de Sérandon du samedi 2 août.

La Boule sérandonnaise tiendra son assemblée générale le samedi 27 septembre à 11h en la salle des associations de Sérandon.

L'Arbre du Renard

Pour la deuxième année consécutive, l'association l'Arbre du Renard organise son rendez-vous artistique et culturel.

Cet événement se déroule sur 15 jours, comprenant un temps fort sur un week-end (**les 3, 4 et 5 octobre vendredi soir, samedi et dimanche**) avec des stands de sensibilisation sur diverses thématiques, un marché d'artisan.e.s, des animations, des spectacles des arts de la rue et du conte, une exposition des photos de Thierry Colas, l'exposition « Atypik », des lectures théâtralisées et des concerts.

Également, une exposition réunit 6 artistes atypiques **du samedi 27 septembre à partir de 14h au dimanche 12 octobre**.

Elle est en entrée libre, tous publics, les week-ends de 10h00 à 18h30.

Les jours de semaine sont réservés aux visites de groupe sur réservation au 06 61 90 81 10.

Pour rythmer l'ouverture et la fermeture de l'exposition, des lectures théâtralisées sont proposées le :

Samedi 27 septembre à 18h30
et
le dimanche 12 octobre à 16h00.

EXPOSITION ATYPIK
DU 27 SEPT. AU 12 OCT. 2025

OUVERTURE SAMEDI 27 SEPT. À 14H
ENTRÉE LIBRE LES WEEK-ENDS, VISITES DE GROUPES SUR RÉSERVATION

• ALICE GODEAU • ANNE GAËL VAUTRIN •
• MICHAËLLA SMART • FABIEN PRINCIPAUD • JAM •
• MATT SMART •

Le Club "Lou Micalets"



Le club Lou Micalets a repris ses activités hebdomadaires :

- marche le lundi AM,
- danses en ligne un mercredi AM sur 2,
- jeux de cartes ou de société le vendredi AM.

Au niveau des manifestations ponctuelles, on peut noter les organisations :

- d'une sortie dans le Cantal le 23/09/2025,
- d'un concours de belote en individuel le 04/10/2025,
- d'une soirée cinéma à Neuvic dans la 2ème quinzaine d'octobre (date à confirmer),
- du repas de fin d'année qui suivra notre assemblée générale le 16/11/2025.

Le club participera avec d'autres associations de Sérandon aux animations prévues dans le cadre du Téléthon 2025.

Renseignements auprès de Daniel MAISON (06 82 81 43 89).

SÉRANDON PARTENAIRE DU TÉLÉTHON 2025

BROYAGE DES POMMES - VENTE DE JUS FRAIS - STANDS ASSOCIATIFS



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



samedi matin
1^{er} novembre
Sur la place
de Sérandon

ASSOCIATION L'ARBRE DU RENARD

LE REN'ART EN FÊTE

3/4/5 OCTOBRE 2025

SPECTACLES

ANIMATIONS

EXPOSITION

CONCERTS

BUVETTE

STANDS

RESTAURATION

MARCHÉ D'ARTISAN.E.S

ENTRÉE LIBRE



PLUS
D'INFOS



ÉDITION 2025

CENTRE D'ACTIVITÉS, 10 L'ARBRE DU RENARD, 19160 SÉRANDON

06 75 64 35 99 / 05 55 96 83 28 - LARBREDURENARD@GMAIL.COM

LICENCES : 1 L-D-23-003843, 3 L-D-23-003844

